

**Objet : Note de position sur la conformité de la solution Vibe AI au Règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA Act)**

Monsieur Berg,

Nous vous confirmons que, suite à l'analyse approfondie de la documentation technique et juridique relative à la solution Vibe AI, **Luxgap considère que cette dernière est conforme aux exigences du Règlement européen sur l'Intelligence Artificielle (IA Act)**, tel qu'adopté en 2024.

La solution Vibe AI ne relève d'aucune des catégories listées en annexe III du règlement et ne constitue pas un système d'IA à haut risque. Par conséquent, elle est qualifiée de système à risque limité. Elle n'implique pas de prise de décision automatisée, ne conserve pas les enregistrements vocaux, fonctionne sous supervision humaine, et s'inscrit dans un cadre de transparence, de robustesse technique, de documentation et de maîtrise des biais.

Cette conclusion repose sur l'évaluation d'un corpus documentaire complet, comprenant notamment :

- Une Analyse d'impact relative à la Protection des Données (AIPD)
- Un dossier technique détaillé de la solution Vibe AI
- Une analyse de conformité (Due Diligence) au regard des exigences réglementaires
- Un manuel de conformité validé par le BfDI (Office Fédéral Allemand pour la protection des données et la liberté d'information)
- La fiche descriptive officielle du projet VIBE AI, transmise dans le cadre du programme d'innovation du Ministère de l'Economie.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Bien à vous,

*LUXGAP*

*Le 18/12/2025*

*Julien Winkin*

